

# ASSOCIATION NATIONALE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS D'URGENCE



Politique du Conseil	Description de poste: Président(e)
Nombre de pages	1
Date d'approbation	Novembre 2018
Dates de révision antérieures	Novembre 2000, Avril 2015, Janvier 2016, Janvier 2018

## DESCRIPTION DU POSTE

1. Voir la description de ce poste dans les règlements administratifs de l'ANIIU ;
2. Représenter les intérêts de ses membres et la spécialité des soins infirmiers d'urgence ;
3. Maintenir et mettre à jour la mission, la vision et les objectifs au moyen de la planification stratégique ;
4. Convoquer et présider toutes les réunions du CA et de l'AGA de l'ANIIU et fixer l'ordre du jour ;
5. Être membre d'office de tous les comités de l'ANIIU ;
6. Soumettre à la secrétaire, les points de l'ordre du jour avant les réunions ;
7. Approuver et signer les procès-verbaux dans un délai convenable ;
8. Soumettre le Message du/de la Président(e) au Journal Canadien des Infirmières d'Urgence deux fois par année ;
9. Responsable pour tous les cadeaux et certificats de départ destinés aux membres du CA ;
10. Le mandat entre en fonction le 1<sup>er</sup> juillet pour une durée d'un an, soit 1 an suivant son mandat en tant que vice-président(e) ;
11. Ce poste comporte au moins 10 à 16 heures de travail par semaine au minimum pendant l'année d'engagement en question. On s'attend à ce que vous participiez à toutes les réunions en personne de l'ANIIU, les téléconférences mensuelles, l'AGA et la conférence nationale ;
12. Agir comme porte-parole officiel pour l'ANIIU ;
13. Recevra le statut de membre honoraire à vie à l'expiration de son mandat ;
14. Recevra une inscription gratuite à la conférence nationale de l'ANIIU ;
15. Assister à des évènements provinciaux, nationaux et internationaux approuvés par le CA ;
16. Le/la président(e) peut nommer un(e) suppléant(e) parmi le CA pour assister à l'évènement approuvé dans le cas où il/elle ne peut y assister.

## QUALIFICATIONS

1. Membre en règle de l'ANIIU depuis au moins 5 ans
2. Certification actuelle (ou antérieure) pour les cours approuvés par l'ANIIU
3. Expérience actuelle ou récente au Conseil d'administration de l'ANIIU
4. Capacité à consacrer le temps nécessaire à la réalisation des tâches
5. Fait preuve de compétences en leadership
6. Doit détenir un diplôme d'infirmier(ère) autorisé (e) et occuper un poste en soins d'urgence au Canada
7. CSU(C) un atout